

*Vraie Vie en Dieu* ont expérimenté une vraie soif de Jésus, en communion avec le Pape et l'Eglise.

« Nous trouvant en état de confusion par la publication de la notification du 4 octobre 1995, publiée par l'*Osservatore Romano*, nous vous demandons : quelle position nous devons adopter ? Que nous recommandez-vous ? Nous implorons Jésus et Marie de nous éclairer pour faire la volonté de Dieu et nous nous soumettons docilement à l'Eglise. »

Ce même jour, jeudi 9 mai, à 11 h 30, les deux signataires et Patricia Salamine de Rivera, Suisse, interprète multilingue, vinrent trouver le Cardinal Ratzinger à la Maison d'exercices spirituels de Guadalajara, où il était à la salle de conférence, et lui firent passer leur lettre. A leur surprise, le porteur revint leur dire qu'il l'avait remise en main propre au Cardinal et avait reçu cette réponse :

– Je vais lire les livres et je vous appellerai.

« Le même jour, à 1 h 30 de l'après-midi, nous fûmes surpris de recevoir un appel venant du Cardinal, nous invitant à le rencontrer à 3 h 45. Nous arrivâmes ponctuellement pour cette rencontre et nous fûmes informés que malheureusement, du fait des circonstances, le Cardinal ne pouvait nous rencontrer.

« Il fallait donc attendre un autre appel de lui. Cet appel vint de bonne heure le lendemain matin, vendredi 10 mai. Il nous invitait à une rencontre à 10 h 15 ce même matin. Nous arrivâmes accompagnés du Père Tiberio Mounari.

« Le Cardinal Ratzinger nous reçut très cordialement durant une suspension de la conférence, à 10 h 30, en s'excusant de la brièveté du temps disponible et en proposant de parler en italien pour faciliter le dialogue. Il nous dit ce qui suit : " Sur la base de ce que vous dites dans votre lettre au sujet des témoignages et conversions, qui sont un vrai bien, nous voulons seulement que vous procédiez avec discernement : ne pas prendre comme Parole de Dieu ce qui est considéré pour le moment par la notification comme seulement humain et personnel. Ce que nous avons dit, c'est qu'elle ne doit pas témoigner dans les églises (à l'intérieur de l'église) du fait qu'elle est orthodoxe et que son statut matrimonial n'est pas très clair, étant divorcée. Et il

y a, dans ses écrits, des points qui demandent à être clarifiés et que nous étudions. Vous pouvez continuer à promouvoir ses écrits, mais toujours avec discernement."

« Le Cardinal conclut en citant Saint Paul : *N'éteignez pas l'Esprit, ne méprisez pas la prophétie, mais vérifiez chaque chose et tenez ce qui est bon* (1 Tes. 5, 19-21). Il nous quitta cordialement, en s'excusant une fois de plus de la brièveté du temps. »

Le Cardinal précise bien que la notification n'a point été faite au terme d'une étude mûrie. C'est sans doute pour cela qu'elle n'est pas signée. La Congrégation a pensé qu'il y avait quelque urgence à inviter à la prudence, au discernement, avant clarification des points ambigus (que mes livres se sont attachés à préciser) et de la situation matrimoniale de Vassula, que j'ai également précisée. Elle est parfaitement en règle par rapport à son Eglise. Elle ignorait presque tout des normes sacramentelles lorsque je l'ai rencontrée pour la première fois, car elle avait reçu ses messages intérieurs sans avoir encore lu et étudié la doctrine et les règles de l'Eglise. Elle ne s'inquiétait pas de sa situation de divorcée, remariée après échec. Je l'ai invitée à la soumettre à son Eglise, sachant que l'orthodoxie a pour régler des cas anormaux et souvent douloureux des solutions humaines analogues à celles de l'Eglise catholique, quoique selon des critères différents.

Les critères de l'Eglise catholique sont strictement juridiques, mais les canonistes américains ont su interpréter ces critères de manière plus large, qui leur permet de reconnaître chaque année la nullité de 40 000 mariages catholiques. On ne s'en étonne pas trop, car beaucoup de chrétiens se marient aujourd'hui sans donner le vrai consentement indissoluble que requiert l'Eglise.

Les perspectives de l'Eglise orthodoxe sont différentes. Elle applique à ces cas le « principe d'économie ». Elle examine la situation et les possibilités humaines des chrétiens dont le mariage est brisé, avec une attention particulièrement favorable aux cas de l'époux victime de son conjoint. Tel était bien le cas de Vassula. Cette femme sérieuse avait été épousée par un homme qui savait qu'il ne l'aurait pas autrement,

mais l'a souvent abandonnée, notamment lorsqu'elle attendait son deuxième enfant. C'est un fait public que l'on peut dire sans indiscretion. Elle était donc typiquement dans le cas reconnu par l'Eglise orientale, et qui autorise un nouveau mariage. Je l'en ai informée. Vassula est donc allée trouver un premier prêtre orthodoxe. Il ne parut pas troublé par sa situation et semblait se contenter de sa déclaration. Et pourtant, après le divorce (1980) de son premier mariage avec un protestant (1966), elle n'avait fait avec un autre protestant scandinave qu'un mariage civil, étant alors très loin de toute pratique religieuse. Mais elle insista dans les termes que je lui avais conseillés : « Je veux être en règle avec l'Eglise ».

Sur cette ferme demande, ce prêtre l'envoya au spécialiste orthodoxe des problèmes sacramentels, qui tira tout au clair.

Son mariage actuel fut ainsi célébré, à l'Eglise orthodoxe grecque de Lausanne, le 13 octobre 1990, selon toutes les formes du rite orthodoxe, sans même l'aspect pénitentiel dont il a souvent assorti le second mariage, admis dans le cadre de la loi d'économie. La cérémonie fut accomplie avec toute la solennité liturgique, dans la discrétion qui convenait à une régularisation après éloignement de l'Eglise. Les époux reçurent l'imposition de la couronne.

A tous ces titres, ce que j'ai écrit sur Vassula dans un grand souci de rigueur théologique et canonique, comme de discernement au contact précis des faits et des personnes, pourra aider les études que le Cardinal Ratzinger poursuit et fait poursuivre à la Congrégation de la foi.

**René Laurentin**

\*Lettre signée par Luc Javier Pelays Jones, Maria del Carmen de la Torre de Pelays.

